



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de HOYMILLE. Elle est disponible sur le site internet : www.hoymille.fr

Le budget primitif 2020 a été voté le 27 mai 2020, il a été établi suivant les objectifs suivants :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement
- Ne pas alourdir la fiscalité des ménages
- Mobiliser les aides publiques chaque fois que possible pour le financement des projets d'investissement

Les chiffres sont des prévisions établies en fonction des ressources communales attendues.

Le budget primitif est établi sur la base de prévisions (normales de charges), les dépenses supplémentaires ou les économies liées au Covid-19 seront reprises dans une décision modificative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement : 2 268 405.00 euros (dont 350 000 € d'écart recettes – dépenses de fonctionnement budgété)

Réparties comme suit :

011 – Charges à caractère général :	521 255.96 €
012 – charges de personnel et frais assimilés :	993 800.00 €
014 – atténuation de produits :	2 165.00 €
65 – Autres charges de gestion courante :	351 866.00 €
66 – Charges financières :	47 318.04 €
67 – Charges exceptionnelles :	2 000.00 €
<hr/>	
Total des dépenses réelles	1 918 405.00 €
<hr/>	
023 – Transfert à la section d'investissement :	350 000.00 €
<hr/>	
Total des dépenses d'ordre	<u>350 000.00 €</u>

CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

Elles regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et équipements communaux (énergie, eau, assurances, etc)
- Les frais de réparations courantes, de maintenance, et d'achat de petit matériel
- Les frais d'achat de fournitures et de services (cantine, ALSH, périscolaire, ateliers, etc)
- Les frais de transports (écoles, ALSH)

CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent :

- Les salaires du personnel permanent et occasionnel et les cotisations afférentes
- Les frais de médecine du travail
- Les frais d'assurance du personnel

CHAPITRE 014 – Atténuations de produits

Elles se composent :

- Du dégrèvement de taxe foncière appliqué aux jeunes agriculteurs

CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante

Elles regroupent :

- Les indemnités de fonction des élus et les cotisations afférentes
- Le financement du service d'incendie
- Le versement de la subvention d'équilibre au CCAS
- Les subventions de fonctionnement attribuées aux associations

CHAPITRE 66 – Charges financières

Elles regroupent :

- Les intérêts des emprunts en cours
- La répartition des intérêts courus non échus

CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles

Elles regroupent :

- Les secours et prix
- Les charges exceptionnelles (indemnités, frais ponctuels)

023 – Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement prévisionnel (recettes – dépenses), réservé aux dépenses d'investissement (autofinancement)

Recettes de fonctionnement : 2 268 405.00 euros

Réparties comme suit :

013 – Atténuation de charges :	20 000.00 €
70 – Produits des services du domaine	
Et ventes diverses :	129 150.00 €
73 – Impôts et taxes :	1 231 761.00 €
74 – Dotations, subventions et participations :	850 894.00 €
75 – Autres produits de gestion courante :	35 000.00 €
76 – Produits financiers :	400.00 €
77 – Produits exceptionnels :	1 200.00 €
<hr/>	
Total des recettes réelles	<u>2 268 405.00 €</u>

CHAPITRE 013 – Atténuations de charges

Elles se composent :

- Des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance, sécurité sociale)

CHAPITRE 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Ils se composent :

- Des concessions au cimetière
- Des redevances d'occupation du domaine public
- Des redevances des services (cantine, ALSH, périscolaire, bibliothèque, école de dessin, etc)

CHAPITRE 73 – Impôts et taxes

Ils se composent :

- Des taxes foncières et d'habitation
- Des attributions de compensation versées par l'état
- De l'attribution de compensation versée par la CCHF
- Du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- Des taxes sur l'électricité

CHAPITRE 74 – Dotations, subventions, et participations

Elles se composent :

- Des dotations attribuées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation)
- Des dotations attribuées par le département (taxe professionnelle)
- Des compensations attribuées par l'état au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation
- De la participation de la caisse d'allocations familiales sur l'organisation des services d'accueil (ALSH, périscolaire)

CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante

Ils se composent :

- Des locations de salles, garages, etc

CHAPITRE 76 – Produits financiers

Ils se composent des intérêts produits par les valeurs mobilières de placement

CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels

Ils se composent :

- Des mandats annulés sur exercices antérieurs

SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique une notion de récurrence des dépenses, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court et moyen terme.

Dépenses d'investissement : 2 606 069.09 euros

Réparties comme suit :

16 – Remboursement d'emprunts (capital) :	160 000.00 €
20 – Immobilisations incorporelles :	9 475.00 €
204 – Subventions d'équipement versées :	10 197.34 €
21 – Immobilisations corporelles :	1 121 859.22 €
Opération d'équipement (9224) :	1 304 537.53 €
<hr/>	
Total des dépenses réelles	2 606 069.09 €

Restes à réaliser de l'exercice 2019 (inclus) : 1 372 860.71 €

Les principaux investissements inscrits au budget sont :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

- Concessions et droits similaires (remboursements de cautions, achat de licences informatiques)

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

- Solde de la participation versée à la CCHF pour la phase étude dans le cadre de la révision du PLU

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- Installations de caveaux et caves-urnes au cimetière
- Installation d'un abri à vélo à l'école maternelle
- Achat de nouveaux blocs de secours pour la salle Thirionet
- Remplacement du moteur de tintement des cloches à l'église
- Installation d'éclairage public rue de Normandie (2^{ème} partie)
- Enfouissement des réseaux route des neiges
- Acquisition de matériel informatique et de mobilier pour l'école
- Acquisition d'une nouvelle tondeuse
- Acquisition de défibrillateurs pour les bâtiments communaux non équipés
- Acquisition de stores pour l'école primaire
- Rayonnages armoires de stockage ateliers

Opération d'équipement – 9224 DOJO

- Missions et travaux pour la réalisation d'un Dojo

Restes à réaliser de l'exercice 2019

Il s'agit des marchés et devis signés avant la clôture de l'exercice, et n'étant pas encore facturés au 31/12/19.

Recettes d'investissement : 2 606 069.09 euros

Réparties comme suit :

10 – Dotations, fonds divers et réserves :	670 065.68 €
13 – Subventions d'investissement :	532 648.49 €
Total des recettes réelles	<u>1 202 714.17 €</u>
021 – Virement de la section de fonctionnement :	350 000.00 €
(autofinancement)	
001 - Solde d'exécution antérieur reporté :	<u>1 053 354.92 €</u>

Les recettes d'investissement correspondent à :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- Fonds de compensation de la TVA (récupération de la TVA sur certaines dépenses d'investissement 2019)
- Taxe d'aménagement
- Excédents de fonctionnement antérieurs affectés à l'investissement

Chapitre 13 – Subventions d’investissement

Réalisation du DOJO

- Subvention attribuée par le département
- Fonds de concours attribué par la CCHF
- Subvention attribuée par la région

021 – Virement de la section de fonctionnement

- Autofinancement prévisionnel de l’exercice 2020

001 – Solde d’exécution antérieur reporté

- Excédents antérieurs de la section d’investissement reportés

Pour l’équilibre du budget, et le financement des travaux et projets d’investissement, il ne sera nécessaire de faire appel à l’emprunt qu’en cas d’insuffisance de trésorerie, le cas échéant engendrée temporairement par la construction du DOJO.

Plan de financement du DOJO

DEPENSES TTC		RECETTES	
Estimation du coût global (Etudes, missions, travaux)	1 874 899.00	Subvention départementale au titre des Projets Territoriaux Structurants	300 000.00
		Fonds de concours CCHF	147 940.00
		Subvention régionale	150 000.00
		FCTVA	310 000.00
		Autofinancement	966 959.00

Autorisation de programme DOJO votée au BP 2018 : 1 890 000 €

Echéancier des crédits de paiement :

 Crédits non utilisés, réinscrits

En noir, crédits prévus initialement dans l’autorisation de programme

Crédits de paiement	Articles	2018	Non réalisés en 2018, réinscrits en 2019	2019	2020
	2031	60 000 €	48 962.98 €	48 962.98 €	
	21318	790 000 €	790 000 €	790 000 € + 890 000 €	1 154 537.53 €
	238	150 000 €	150 000 €	150 000.00 €	133 588.01 € + 16 411.99 €
TOTAUX		1 000 000.00 €	988 962.98 €	1 878 962.98 €	1 304 537.53 €

Fiscalité (taux votés par le conseil municipal) :

Année	Nature	Taux
2019	Taxe d'habitation (Taux figé non soumis au vote)	18,12
	Taxe foncière propriétés bâties	20,56
	Taxe foncière propriétés non bâties	50,03

Pour rappel, ces taux n'ont subi aucune augmentation depuis 2009.

Etat de la dette (Emprunts à taux fixes)

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 : 1 085 579.39 euros

Echéance 2019 :

- capital : 150 453.39 €

- intérêts : 59 329.28 €

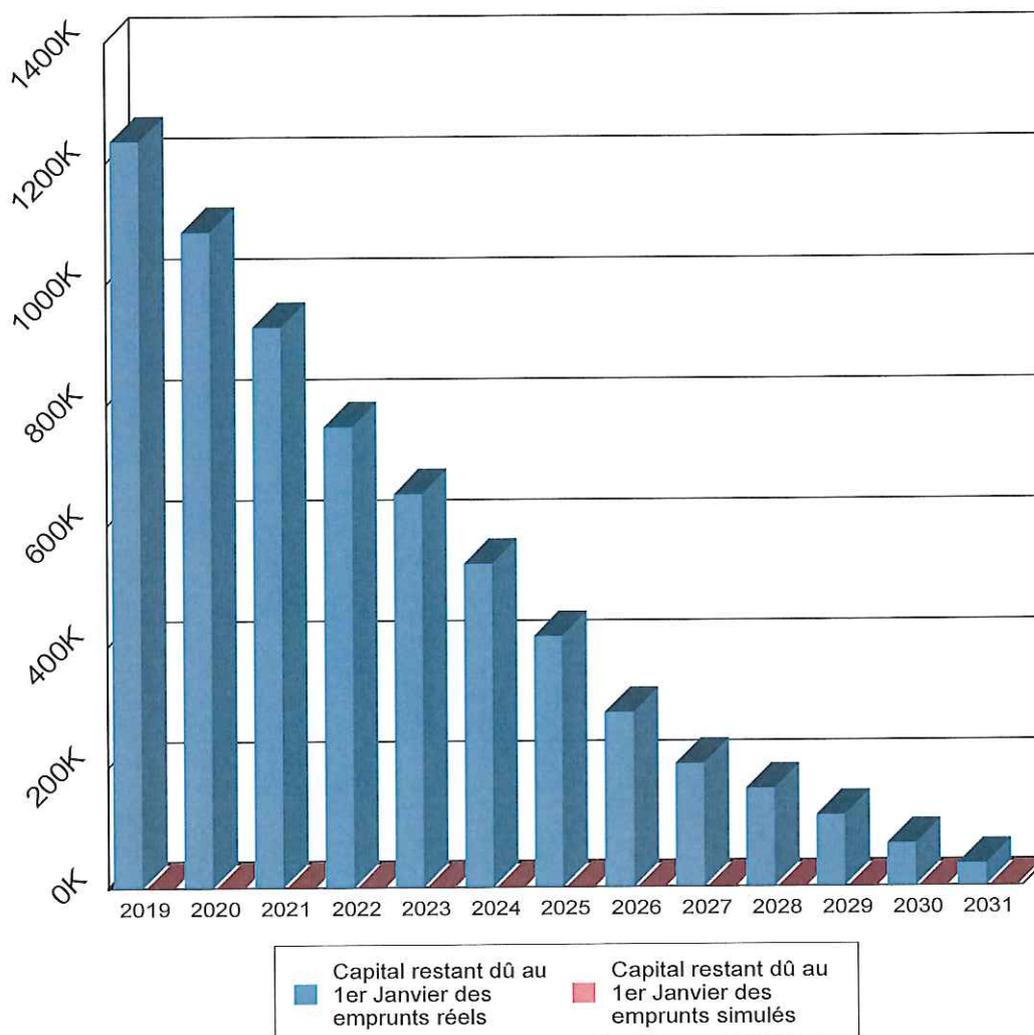
Echéance 2020 :

- capital : 157 741,94 €

- intérêts : 52 040.73 €

L'extinction de la dette sur les emprunts en cours est prévue en 2031.

Capital restant dû



ETAT DES EMPRUNTS

DATE D'ORIGINE	ORGANISME PRETEUR	MONTANT D'ORIGINE	MONTANT DU AU 01/01/2020	REMBOURSEMENT CAPITAL 2020	REMBOURSEMENT INTERETS 2020
01/03/2000	DEXIA	228 673.53	115 316.92	8 650.73	7 195.78
01/02/2002	DEXIA	533 571.56	319 665.68	18 663.06	20 011.07
01/03/2002	DEXIA	762 245.09	114 976.47	55 859.94	6 703.13
25/07/2011	CAISSE D'EPARGNE	1 073 000	535 620.32	74 568.21	18 130.75
TOTAL GENERAL		2 597 490.18	1 085 579.39	157 741.94	52 040.73

Rétrospective de la section de fonctionnement
Principales évolutions des dépenses/recettes réalisées

DEPENSES

Charges à caractère général	2019	2018	2017	2016	2015
Achats de prestations de service	56 996	69 225	59 188	56 575	55 364
Electricité	102 231	103 594	123 437	37 282	95 098
Chauffage	38 538	38 532	33 274	32 299	30 328
Carburants	5 880	9 520	7 094	7 863	5 889
Livres	3 820	5 296	4 196	11 479	11 754
Organismes de formation	3 788	4 695	900	1 560	340
Affranchissement	6 422	4 087	3 637	4 699	3 798
Charges de personnel					
Personnel extérieur	11 828	15 638	8 348	8 750	3 990
Personnel titulaire	541 809	567 194	557 214	563 224	539 134
Personnel non titulaire	105 422	88 730	74 594	62 540	52 914
Emplois d'insertion	0	12 429	43 466	41 761	43 730
Cotisations pour assurance du personnel	27 243	24 350	39 408	51 813	39 582
Formations élus	1 493	2 616	1 395	932	125
TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN DEPENSES	1 745 541	1 767 481	1 813 076	1 699 483	1 707 392

Soit excédent annuel	485 555	505 765	448 486	486 985	525 939
-----------------------------	---------	---------	---------	---------	---------

RECETTES

Atténuations de charges	2019	2018	2017	2016	2015
Remboursements sur rémunérations	4 000	8 490	71 467	33 784	60 689
Remboursements sur charges de S.Soc et prévoyance	9 205	19 038	7 577	0	0
Impôts et taxes	1 081 589	1 195 197	1 169 171	1 171 280	1 168 973
Fonds de péréquation rurale	45 325	47 781	47 896	50 264	50 272
Dotation forfaitaire	395 254	398 577	399 174	419 783	456 462
Dotation de solidarité rurale	238 033	234 072	228 820	213 870	186 909
Participations CAF	26 123	32 935	29 960	26 097	19 228
Compensation pour perte de taxe additionnelle	71 103	85 766	0	0	52 887
Attribution du fonds départemental de péréquation	9 466	13 523	19 318	24 148	26 831
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 308	3 056	3 374	4 132	4 992
TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN RECETTES	2 231 097	2 273 246	2 261 562	2 186 468	2 233 331